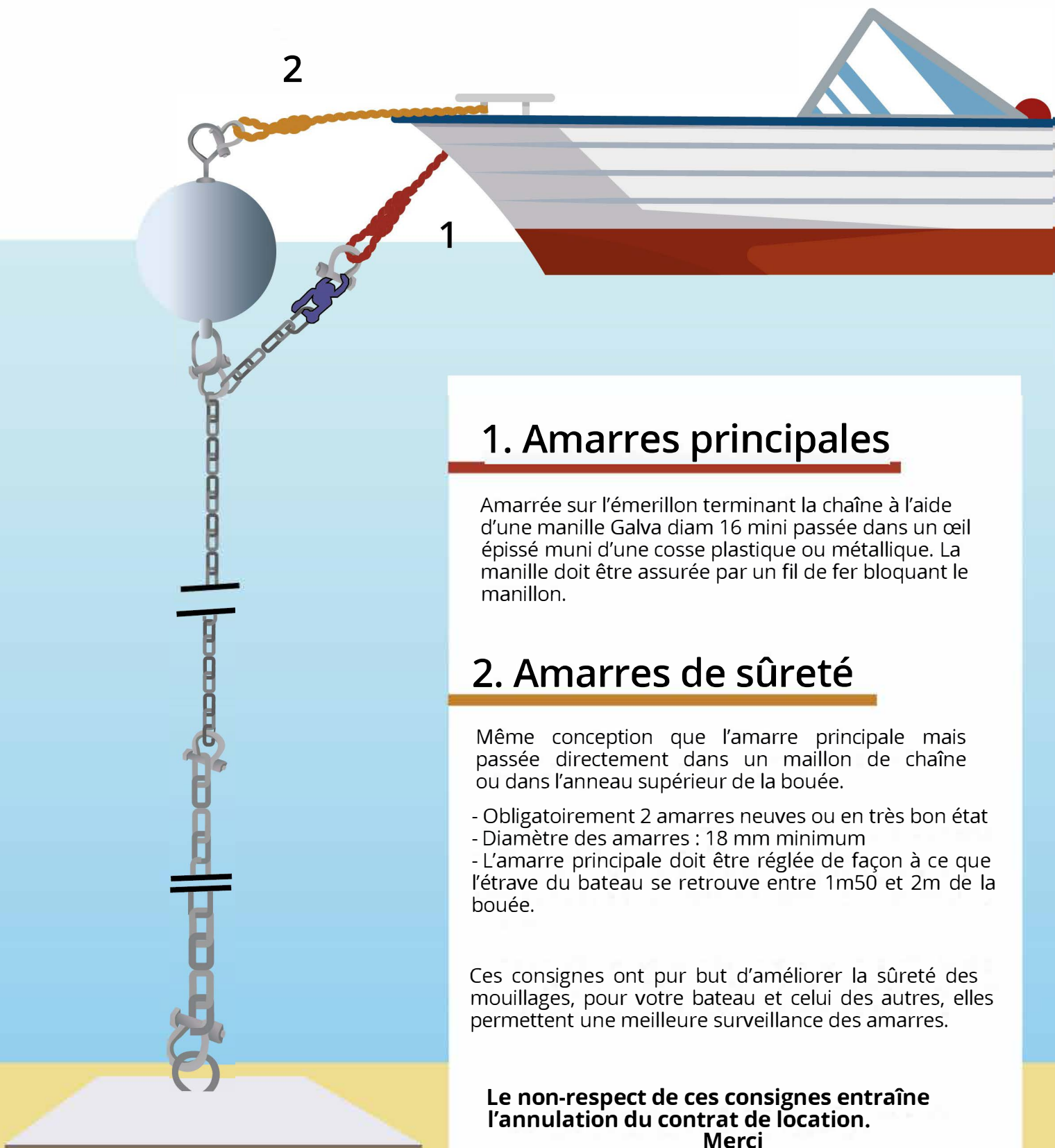


Consignes pour l'amarrage des bateaux sur corps-morts



1. Amarres principales

Amarrée sur l'émerillon terminant la chaîne à l'aide d'une manille Galva diam 16 mini passée dans un œil épissé muni d'une cosse plastique ou métallique. La manille doit être assurée par un fil de fer bloquant le manillon.

2. Amarres de sûreté

Même conception que l'amarre principale mais passée directement dans un maillon de chaîne ou dans l'anneau supérieur de la bouée.

- Obligatoirement 2 amarres neuves ou en très bon état
- Diamètre des amarres : 18 mm minimum
- L'amarre principale doit être réglée de façon à ce que l'étrave du bateau se retrouve entre 1m50 et 2m de la bouée.

Ces consignes ont pour but d'améliorer la sûreté des mouillages, pour votre bateau et celui des autres, elles permettent une meilleure surveillance des amarres.

Le non-respect de ces consignes entraîne l'annulation du contrat de location.

Merci